



**Association Burundaise pour la Protection des
Droits Humains et des Personnes Détenues, «**

RAPPORT D'OCTOBRE 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
AT	: Agent de Transmission
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre de rééducation des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
FVS-AMADE	: Famille pour Vaincre le Sida-Amie Des Enfants
ITAB	: Institut des Techniques Agricoles du Burundi
MFP	: Mutuelle de la Fonction Publique
ODEDIM	: Organisation Diocésaine pour l'Entraide et le Développement Intégral de Muyinga
OMP	: Officier du Ministère Public
OPC2	: Officier de Police Chef de deuxième classe
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SIDA	: Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
USBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois d'octobre 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :

- aux armes retrouvées en cache ou dans des maisons des personnes,
- à la mise en garde contre des prétendus collaborateurs des groupes armés,
- aux patrouilles nocturnes des Imbonerakure,
- aux attaques de nuit par des personnes à mains armées.

Au niveau politique, notre rapport met en évidence des actes d'intolérance politique caractérisés par :

- des attaques menées contre des membres du parti CNL par des Imbonerakure
- La démolition d'une permanence du parti CNL en commune Ndava, province Mwaro

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- De cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales,
- De cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Au point de vue social, notre rapport se focalise sur :

- la gestion du Covid-19 avec une attention particulière sur la vaccination contre cette pandémie et la suspension de la mesure de test de la même pandémie pour les déplacements dans les provinces
- les conséquences de la pénurie du carburant en évoquant les spéculations et le commerce illicite du carburant qui cause des incendies de maisons là où les spéculateurs ne sont pas arrêtés et leurs produits saisis par la police.

En second lieu, notre rapport réservera une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés.

En quatrième lieu, notre rapport se penchera sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Avant de clore notre rapport, nous allons analyser la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois d'octobre 2021.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

II.1.1. Un fusil retrouvé en commune Vugizo, province Makamba

Dans la nuit du 12 octobre 2021, lors d'une fouille perquisition sur la colline Rutegama, zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba, un fusil de type kalachnikov a été saisi chez Boniface Kabura par la police. Selon des sources sur place, Boniface a été arrêté et conduit au commissariat provincial de police à Makamba, le matin du 13 octobre 2021.

II.1.2. Deux grenades retrouvées en commune Mpanda, province Bubanza

Le 2 octobre 2021, vers le matin, sur la sous colline Gako, colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, deux grenades ont été trouvées par des passants dans un chemin. Selon des sources sur place, la police les a, par après, récupérées. Selon les mêmes sources, le chef de colline Musenyi, Gervais Ndahabonye a indiqué que celui qui a posé ces engins n'a pas été identifié.

II.1.3. Mise en garde contre des prétendus collaborateurs des groupes armés

Le 1^{er} octobre 2021, de 11 heures à 15 heures, sur la colline et zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Christian Nkurikiye, administrateur communal de Bukinanyana a tenu une réunion de mise en garde contre des collaborateurs des groupes armés se trouvant dans la forêt de la Kibira. Selon des sources sur place, dans cette réunion participaient des habitants de cette localité, des autorités administratives, policières et militaires. Selon les mêmes sources, des groupes armés parlant la langue Kinyarwanda localisés dans la réserve naturelle de la Kibira sont ravitaillés par certains habitants et cette autorité communale a indiqué : « Nous connaissons quelques personnes qui collaborent avec des groupes armés et si elles ne veulent pas rompre avec cette collaboration, les sanctions sont prévues ». Cette autorité communale a même ajouté qu'il y avait une semaine, des affrontements entre ces groupes armés et des forces de l'ordre ont eu lieu dans cette localité et ont occasionné des morts.

II.1.4. Une personne blessée par balle en commune et province Muramvya

Le 14 octobre 2021, Laurent Nduwayezu a échappé à une tentative d'assassinat sur la colline Murambi, commune et province Muramvya. Il a été fusillé, au niveau des jambes, par des personnes non identifiées. Les malfaiteurs ont pris la fuite après le forfait.

II.1.5. Des patrouilles nocturnes des Imbonerakure

Le 17 octobre 2021, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, le nommé Gatoto, âgé de 30 ans, le surnommé Ceusi, âgé de 38 ans et le prénommé Firmin, âgé de 45 ans, ont été blessés lorsqu'ils intervenaient chez le nommé Niyonkuru, âgé de 40 ans qui battait sa femme. Selon des sources sur place, Niyonkuru s'est disputé avec sa femme, Nzeyimana et des Imbonerakure qui étaient en patrouille sont intervenus mais ils ont encaissé des coups de matraque par Ndayegamiye, âgé de 24 ans, petit frère de Niyonzima, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, tous les 3 Imbonerakure se sont faits soigner au CDS Nyarurambi. Ndayegamiye a pris le large et le lendemain, les élus collinaires ont infligé une amende de 30.000 FBU à Niyonzima pour payer les factures de soins de santé de ces Imbonerakure.

II.1.6. Une femme attaquée pendant la nuit par des inconnus

Le 25 octobre 2021, vers 20 heures, au quartier résidentiel, commune et province Rutana, Vessile Busomintambwe, âgée de 65 ans, a été blessée au niveau du cou à l'aide d'une machette par une personne non identifiée, à son domicile. Selon des sources sur place, la victime rentrait à la maison. La victime a été d'abord évacuée vers l'hôpital de Rutana avant d'être transférée, le même jour, vers l'Hôpital Militaire de Kamenge en mairie de Bujumbura.

II.2. Du contexte politique

II.2.1. De l'intolérance politique

1- Deux membres du parti CNL tabassés par des Imbonerakure en commune Gihanga, province Bubanza

Le 25 octobre 2021, vers 22 heures, sur la colline Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Issa Ntaconayigize et Dieudonné Iradukunda, tous membres du parti CNL, ont été attaqués à leur domicile et tabassés à coups de gourdins par les Imbonerakure, Ignace, Emery, Harerimana, Bizimana, Fulgence, Pascal, Evariste Ciza, Désiré Niyubahwe dirigés par leur chef, Déo Mabone. D'après nos sources sur place, les victimes ont été conduites au cachot communal de Gihanga.

2- Un membre du parti CNL blessé en commune et province Kirundo

Le 27 octobre 2021, sur la sous-colline Nunga, colline Yaranda, zone Kirundo rural, commune et province Kirundo, Alexis Rutayisire, membre du parti CNL, âgé de 31 ans, a été tabassé à coups de gourdins par des Imbonerakure de cette colline dont les surnommés Kirayi et Nyabwana, dirigés par Jean Bosco Kanyeshamba. Nos sources sur place rapportent qu'il a été accusé d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. La victime a été secourue par des habitants qui ont été alertés par des cris de détresse. Alexis Rutayisire a été conduit au CDS Kigozi avant d'être transféré à l'hôpital de Kirundo. Deux Imbonerakure impliqués ont été arrêtés et détenus à la position de police de la colline Yaranda.

3- Démolition de la permanence du parti CNL en commune Ndava, province Mwaro

Dans la nuit du 27 octobre 2021, sur la colline Nyabisaka, commune Ndava, province Mwaro, une permanence en construction du parti CNL a été démolie par des Imbonerakure de cette localité. Selon nos sources sur place, des Imbonerakure de cette colline ont proclamé que cette permanence a été démolie par la pluie et les tremblements de terre. Par la suite, le commissaire communal de police de Ndava y a installé une position de police.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois d'octobre 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois d'octobre 2021. Ici, nous ne retiendrons que quelques cas illustratifs.

1- Un mineur de 16 ans emprisonné depuis plusieurs mois au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza

Moise Hacimana âgé de 16 ans, fils de Donat Ngowe et de Josépha Nzusiyagiro a été arrêté depuis le 21 juin 2021 sur la sous-colline appelée communément « Masaka », zone, commune et province Bubanza où il exerçait comme travailleur domestique chez un médecin prénommé Jean Paul. Le petit garçon serait accusé de viol sur une petite fillette de son patron. La victime, sans assistance aucune, croupissait toujours au cachot du commissariat provincial jusqu'au 28 octobre 2021 ; date à laquelle il a été transféré à la prison pour des mineurs à Rumonge.

2- Une vingtaine d'Imbonerakure arrêtés en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 30 septembre et du 1^{er} octobre 2021, sur la colline Mukoma, commune Mabayi, province Cibitoke, la police a arrêté et conduit au cachot de la Brigade de Mabayi une vingtaine d'Imbonerakure dont leur chef surnommé Job, planton à la pharmacie de la MFP à Mabayi et chef collinaire du parti CNDD-FDD à Mukoma. Selon nos sources sur place, ces Imbonerakure ont été accusés de collaborer avec des groupes armés parlant le kinyarwanda se trouvant dans la réserve naturelle de la Kibira. Le 2 octobre 2021, vers 15 heures, Samuel Nizeyimana, responsable communal du parti CNDD-FDD à Mabayi et son adjoint, Claver Ngendakumana se sont rendus à la Brigade de Mabayi pour demander aux OPJ de libérer ces Imbonerakure, mais vers 17 heures, Ahmed Nabil Sindayigaya, responsable provincial du SNR à Cibitoke s'est rendu sur les lieux et les a conduits vers le chef -lieu de la province Cibitoke.

3- femme arrêtée en commune et province Gitega

Le 30 septembre 2021, à l'Hôpital Régional de Gitega, commune et province Gitega, Chantal Nijimbere, infirmière à cet hôpital, a été arrêtée par des agents du SNR et embarquée dans un véhicule à vitres teintées. Selon des sources sur place, Chantal Nijimbere a été vue au cachot de la PJ de Gitega communément appelé Baumann et elle comparaisait au bureau provincial du SNR à Gitega. Nijimbere a été accusée d'avoir donné des informations aux radios Inzamba et Humura faisant état de recrutement du personnel soignant sur des critères ethniques.

4- Un élève arrêté en commune Kayokwe, province Mwaro

Le 1^{er} octobre 2021, vers 12 heures, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Justin Ikorukwigomba, élève en classe de la 3^{ème} scientifique et représentant des élèves du Lycée Mwaro, originaire de la colline Rutanga, zone Buziracanda, commune Ndava dans la même province, a été arrêté par Eliphase Niyongabo, responsable provincial du SNR à Mwaro. Selon des sources sur place, cet élève était en classe lorsqu'il a été arrêté et conduit au cachot du bureau du SNR en province Mwaro. Le même jour, Eliphase Niyongabo est revenu à cette école et il a exigé à Fabrice Ntiteterezabasenzi et Chanel Mugisha, tous de la classe de 3^{ème} scientifique, de lui donner leurs téléphones portables qu'il a confisqués. Les deux élèves ont été interrogés sur la nature des messages téléphoniques échangés avec l'élève Ikorukwigomba pendant les grandes vacances qui se sont clôturées le 12 septembre 2021. Mais, ils ont été très vite relâchés. Cette information a été confirmée par le directeur du Lycée Mwaro Epitace Bayubahe qui a fait savoir que le concerné a été interpellé pour des raisons d'enquête sans préciser les mobiles de son arrestation.

5- Une personne arrêtée en commune Ndava, province Mwaro

Le 2 octobre 2021, en zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, le prénommé Elie Ndikumana, ancien militaire en retraite et pasteur de l'Eglise FECABU, a été arrêté chez lui par Eliphase Niyongabo, responsable provincial du SNR à Mwaro, le même qui avait arrêté Justin Ikorukwigomba, fils d'Elie et représentant des élèves au Lycée Mwaro, en date du 1^{er} octobre 2021. Elie a été conduit au cachot du SNR à Mwaro. Cette arrestation était liée à un message téléphonique envoyé par un ancien élève de ce lycée sur l'attaque qui a eu lieu au mois de septembre 2021 dans la localité de Cogo, commune Mugamba, province Bururi où un véhicule de type Fuso avait été attaqué et brûlé par des gens non identifiés.

6- Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en province Karuzi

Le du 5 octobre 2021, Pasteur Dominique Nduwimana, planton à la poste Kirundo et évangéliste de l'Eglise CMCA, a été arrêté par Samuel Destino Bapfumukeko, chef du SNR en province Karuzi pour des raisons non connues. Selon des sources sur place, Dominique avait adhéré au parti CNDD-FDD depuis 2015 et fournissait des informations aux agents du SNR à propos des réfugiés du camp de Mahama. Ces derniers jours, il avait reçu du SNR une somme d'argent dont le montant n'a pas été précisé afin de sensibiliser des réfugiés de Mahama dont des membres du parti MSD originaires des provinces Kirundo et Karuzi de rentrer massivement mais il n'a pas réussi.

7- Une personne arrêtée en commune Mugamba, province Bururi

Le 6 octobre 2021, au marché de Tora, sur la sous-colline Rwiya giro, colline Mpot a, commune Mugamba, province Bururi, Arcade Arakaza, résidant sur la colline Donge-Burasira, zone Kibez i de la même commune, a été arrêté par 2 policiers de cette zone. Il venait de répondre à un appel téléphonique du chef de zone Kibez i, Cyprien Nibona. Selon des sources sur place, Arcade Arakaza a été conduit au cachot de la brigade en commune Mugamba. Des conflits fonciers opposant Arcade Arakaza à l'un de ses voisins seraient à l'origine de son arrestation.

8- Un ancien membre de la Ligue Iteka arrêté en commune et province Bururi

Le 7 octobre 2021, vers 22 heures, tout près des bureaux de l'Association FVS-AMADE, au quartier Bururi, centre Agri, commune et province Bururi, Fidèle Nkurunziza, ancien membre de la Ligue Iteka, a été arrêté par le sous-commissaire provincial de Bururi, Janvier Ntakimazi. Selon des sources sur place, il a été arrêté après une dispute avec ce sous commissaire dans un bistrot appelé chez « Gisoda ». Il a été conduit menotté au cachot du poste communal de police avant d'être transféré, le lendemain, à la prison centrale de Bururi.

9- Deux personnes arrêtées en commune Bukeye, province Muramvya

Le 9 octobre 2021, vers 21 h 30, Sylvie Bucumi, veuve et un homme dont l'identité n'a pas été révélée ont été arrêtés sur la colline Busangana, commune Bukeye, province Muramvya. Ils ont directement été conduits au cachot du commissariat provincial de la même province. Selon des sources sur place, les 2 personnes ont été arrêtées lors d'une opération de traque des malfaiteurs qui était organisée conjointement par des administratifs à la base et des membres des comités mixtes de sécurité constitués essentiellement d'Imbonerakure. Les interpellés ont été accusés de collaboration avec des mouvements armés, notamment par la collecte de vivres destinées aux combattants.

10- Une personne arrêtée en commune Vugizo, province Makamba

Le 12 octobre 2021 dans la nuit, Boniface Kabura âgé de 24 ans a été arrêté après une découverte d'un fusil à son domicile. L'acte a eu lieu sur la colline Rutegama, zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba. Il a été conduit au commissariat provincial, accusé de détention illégale d'armes et de participation à des bandes armées. La victime n'a cessé de refuser ces allégations. Selon des sources sur place, ce fusil aurait été amené par les policiers.

11- Une personne arrêtée en commune Kiganda, province Muramvya

Le 19 octobre 2021, Christophe Ndayiragije de la commune Kiganda, province Muramvya a été arrêté par la police, le responsable du parti CNDD-FDD dans la commune Kiganda ainsi que des Imbonerakure de la localité. Il a été embarqué par force dans une camionnette pick-up. Même si les informations en provenance de la police disent qu'il est victime de son implication au soutien à des bandes armées qui ont mené des attaques en commune Rutegama, sa famille dit qu'il a été arrêté sur base des litiges fonciers qui l'opposent à son oncle paternel.

12- Cinq personnes adeptes d'Eusebie arrêtées en commune Gahombo, province Kayanza

Le 30 octobre 2021, vers 19 heures, sur la colline Businde, commune Gahombo, province Kayanza, cinq adeptes d'Eusebie dont Glorioso Nzeyimana, Kercy Ndayikunda, Glorioso Rwaswa et Marina Ndayikunda ont été arrêtés et conduits au cachot de la PJ Kayanza. Selon nos sources sur place, avant cette arrestation, la police a mené une fouille perquisition sur 3 véhicules des adeptes

d'Eusebie, venus au lieu de culte pour le mariage de l'un d'entre eux. Au cours de cette perquisition, la police avait saisi des objets tels que deux chasubles et une petite croix des prêtres.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- Un chef collinaire, membre du parti CNL enlevé en commune Mugina, province Cibitoke

Le 1^{er} octobre 2021, vers 10 heures, au bureau communal de Mugina, province Cibitoke, Désiré Ndayishimiye, chef de colline Rubirizi, membre du parti CNL, a été enlevé par Ahmed Nabil Sindayigaya, responsable provincial du SNR à Cibitoke. Selon des sources sur place, Désiré Ndayishimiye a été appelé par Julienne Ndayihaya, administrateur de la commune Mugina pour participer à une réunion de service. Arrivé à la commune, il s'est présenté chez l'administrateur et ce dernier lui a donné l'ordre de ne pas sortir du bureau. Après quelques minutes, le responsable provincial du SNR est venu avec son véhicule et il a conduit Désiré vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, Désiré a été obligé maintes fois d'adhérer au parti CNDD-FDD mais en vain. Les proches de Désiré l'ont cherché partout dans les cachots de Cibitoke et même au bureau du responsable provincial du SNR sans succès et ce dernier a dit qu'il ne connaît pas cette personne. Julienne Ndayihaya a confirmé cette arrestation mais elle n'a pas révélé le motif de l'arrestation et le lieu de détention.

2- Une personne enlevée en commune Giteranyi, province Muyinga

Le 11 octobre 2021, vers 20 heures, sur la colline et zone Ruzo, commune Giteranyi, province Muyinga, le pasteur Joseph Sinzubwenge, âgé de 58 ans, représentant provincial de l'Union des Eglises Baptistes du Burundi, a été enlevé par un chef zonal des Imbonerakure accompagné par des gens non identifiés en tenues policière et civile. Selon des sources sur place, le pasteur Joseph Sinzubwenge venait de participer aux activités de son église avec d'autres pasteurs et directement après leur séparation tout près de son domicile, il a été appelé par cet Imbonerakure. Au même moment, des gens à bord d'un véhicule de type probox sont arrivés sur les lieux, l'ont embarqué par force, enveloppe dans une tente, et l'ont conduit vers une destination inconnue.

3- Quatre personnes enlevées en commune Burambi, province Rumonge

Le 12 octobre 2021, vers 2 heures du matin, sur la sous-colline Midodo, colline Muhuzu, zone Minago, commune Burambi, province Rumonge, Alexis Nimubona, deux de ses fils et son travailleur domestique ont été enlevés à son domicile par des gens non identifiés en tenues militaires à bord d'un véhicule double cabinet sans numéro d'immatriculation. Des membres de la famille ont indiqué que ces victimes étaient soupçonnées de collaborer avec des rebelles. Selon des sources sur place, le véhicule a pris la direction de Bujumbura et la famille n'a pas de leurs nouvelles. Le 13 octobre 2021, le chef de zone Minago, Elie Rusoya s'est rendu au domicile des victimes pour s'enquérir de la situation mais il n'a pas indiqué en quoi il pourrait aider pour retrouver les victimes.

4- Une personne enlevée en commune et province Muyinga

Depuis la date du 13 octobre 2021, vers 22 heures, Eustache Miburo, agent du projet ODEDIM de l'organisation Caritas à Muyinga, résidant sur la colline Kinyota, commune et province Muyinga, est introuvable. Selon des sources sur place, il a été vu au bar « ZIG-ZAG » au centre urbain de Muyinga, vers 22 heures, puis il est rentré mais il n'est pas arrivé à la maison.

5- Une personne enlevée en commune Giheta, province Gitega

Depuis le 16 octobre 2021, Rémy Niyonsaba, enseignant en commune Giheta, province Gitega et membre du parti CNL reste introuvable. Il a été embarqué par force dans un véhicule du SNR et conduit vers une destination inconnue. Il était originaire de la commune Rutovu, province Bururi. Il avait été arrêté en 2020 sur des fausses accusations de collaboration avec des bandes armées. Il a été libéré heureusement par la justice par manque des éléments suffisants de preuve de culpabilité.

6- Une personne enlevée en commune et province Ruyigi

Le 18 octobre 2021, vers 14 heures, au quartier Kinyabakecuru, au chef-lieu de la commune et province Ruyigi, Jean Berchmans Nduwayo alias Juma, âgé d'environ 40 ans, boutiquier et exploitant d'un bistrot, a été enlevé par des personnes non identifiées à bord d'un véhicule d'immatriculation civile. Selon des sources sur place, il a été enlevé lorsqu'il se tenait devant son portail s'apprêtant à aller travailler dans sa boutique. Selon les mêmes sources, ce véhicule était garé sur la RN 13 avant l'enlèvement de Jean Berchmans. Aline, son épouse est allée porter plainte auprès du Commissaire Provincial de la police, le prénommé Olivier mais ce dernier lui a répondu qu'il n'en savait rien et qu'il ne croyait pas qu'il y ait un autre qui viendrait arrêter des gens sans son accord. Selon les mêmes sources, Jean Berchmans a téléphoné à son épouse Aline avec un autre numéro de téléphone mais le contenu de ce message n'a pas été dévoilé.

7- Une personne enlevée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Le 18 octobre 2021, sur la colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Félix Nshimirimana alias Muzungu, un albinos natif de la colline Nyamiyaga, commune Butaganzwa, province Ruyigi et représentant des associations des albinos dans la région Est, a été enlevé par des personnes à bord d'un véhicule de types Hilux du responsable de la SNR à Gitega. Sa famille craint pour sa sécurité.

8- Un membre du CNL enlevé en commune Gatara, province Kayanza

Le 23 octobre 2021, dans la nuit, au quartier Mukoro I, commune et province Kayanza, Gaspard Havyarimana, membre du parti CNL, travaillant dans une pharmacie vétérinaire privée, originaire de la colline Ngendo, zone Ngoro, commune Gatara, province Kayanza et âgé de 35 ans, marié, a été enlevé par un groupe de 4 personnes non identifiées armées de pistolets qui étaient à bord d'une voiture de type TI, immatriculée D4527A. Selon des sources sur place, Gaspard Havyarimana a été appelée au téléphone plusieurs fois alors qu'il était au sport avec d'autres. Arrivée à la maison, il a pris son téléphone et s'est rendu au lieu de rencontre avec ceux qui l'avaient appelé. Avant de le faire entrer dans le véhicule, il a été menotté et a été conduit vers une destination inconnue.

9- Une personne exécutée sommairement et une autre portée disparue en commune et province Gitega

Le 23 octobre 2021, une personne a été tuée par la police accompagnée par des Imbonerakures et une autre a été portée disparue en commune et province Gitega. Tout a commencé par une explosion de grenade au quartier Nyamugari au chef-lieu de la province Gitega lancée par des personnes inconnues. Après l'explosion, une fouille perquisition a été opérée par la police. Au cours de cette fouille perquisition, 2 personnes ont été arrêtées par des policiers dirigés par Zabulon

Mfuranzima, responsable provincial du SNR. Il s'agit de Prosper Niyonizigiye et Gérard Bukuru, son neveu. Ce dernier a été retrouvé mort, le lendemain, sur la colline Jimbi, à 5km de la ville de Gitega, tandis que Prosper Niyonizigiye est resté introuvable. Selon des sources sur place, Gérard Bukuru, qui avait été blessé par l'explosion de grenade, a été sorti dudit CDS où il était admis et il a été retrouvé cadavre, le lendemain sur sa colline natale.

Bref, au cours du mois d'octobre 2021, au moins 36 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 15 personnes ont été enlevées.

II.4. Du contexte social

Dans cette partie, nous allons nous appesantir sur la gestion du Covid-19 et sur la pénurie du carburant au Burundi.

II.4.1. De la gestion du Covid-19

1- De la vaccination contre le Covid-19

Le 18 octobre 2021, la vaccination contre le Covid-19 a débuté, après la réception des premiers vaccins offerts par la Chine une semaine auparavant. Au total, un don de 500.000 doses a été octroyé par la Chine. Selon des sources sur place aux bureaux du PEV, une vingtaine de premiers volontaires se sont présentés pour se faire vacciner. Selon les mêmes sources, il n'y a pas eu de hauts responsables pour lancer cette campagne.

Précisons que, la veille, le Premier ministre burundais, le général Alain-Guillaume Bunyoni avait annoncé l'activité, dans un discours où il n'a pas caché la méfiance de son gouvernement contre un vaccin « qui peut causer de graves conséquences sanitaires » à ceux qui acceptent d'être vaccinés. Il a également précisé que les personnes qui prendront ce vaccin ne pourront pas s'en prendre au gouvernement en l'accusant de ne pas avoir prévenu sur les risques liés aux vaccins contre le Covid-19, tout en mentionnant que personne ne peut être empêché de se faire vacciner car c'est son droit.

2- De la suspension de la mesure de test de la pandémie de Covid-19 pour les déplacements dans les provinces

Le 28 octobre 2021, lors d'un atelier de coordination des partenaires du domaine de la santé et le Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA, Thaddée Ndikumana a annoncé la suspension de la mesure de mise en place des points de contrôle pour faire des tests de dépistage du Covid-19 à la sortie de la ville de Bujumbura. Selon des sources sur place, il a déclaré que cette décision est survenue après analyse de l'évolution de la situation surtout la baisse des cas du Covid-19 en Mairie de Bujumbura. Selon les mêmes sources, cela a été le résultat des clauses d'une réunion du haut comité national de lutte contre cette pandémie. Il a indiqué que l'analyse de la situation de Covid-19 pendant cette période montrait une baisse significative des cas. Ce comité a encouragé les citoyens de Bujumbura à continuer à se faire dépister pour couper précocement la chaîne de transmission.

II.4.2. Des conséquences de la pénurie du carburant

1- De la spéculation et du commerce illicite du carburant

La pénurie du carburant entraîne des spéculations et le commerce illicite de ce produit. Ainsi, en date du 26 octobre 2021, le matin, en ville, commune et province Kayanza, 125 litres de mazout et 25 litres d'essence, 82 bidons ainsi que 5 tuyaux utilisés dans le commerce illicite du carburant ont été saisis par des policiers lors d'une fouille et perquisition dirigée par le commissaire provincial de la police à Kayanza, OPC2 Gabin Ndikuriyo. Selon des sources sur place, ces biens ont été saisis respectivement chez Youssouf Minani et Jean Marie Ndiokubwayo, tous impliqués dans la fraude du carburant qui se fait dans les voisinages de la station-service communément appelée « Kwa khalfan ». Cela fait un deuxième cas de saisie de carburant caché pour des fins illicites après celui de Gitega du mois de septembre 2021.

2- Une maison incendiée pendant la nuit

Dans la nuit du 25 octobre 2021, au centre urbain de la commune Kayokwe, province Mwaro, des personnes non identifiées ont incendié une maison appartenant au nommé Nikondeha, pasteur de l'Eglise des Amis. Selon des sources sur place, la maison se trouvait près de la station Kobil de Mwaro et le gérant de cette station avait l'habitude de cacher quelques bidons d'essence dans cette maison. Selon les mêmes sources, la police a arrêté le gérant de la station et le veilleur pour des raisons d'enquête.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois d'octobre 2021, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. Qui plus est, la chasse aux présumés pratiquants de la sorcellerie a repris mais les autorités ne prennent pas de mesures pour stopper cette justice populaire qui risque de se transformer en cercle infernal de vendetta et ainsi, porter préjudice à la bonne cohabitation.

Voici certains cas illustratifs :

1- Une femme tuée en commune Butihinda, province Muyinga

Le 29 septembre 2021, vers 20 heures, sur la colline Wingoma, commune Butihinda, province Muyinga, Pélagie Bucumi, âgée de 56 ans, a été tuée à coups de machette par son mari, Joseph Nyandwi. Selon des sources sur place, la victime venait de s'opposer au projet de son mari de vendre une propriété familiale et de marier par force leur fille mineure à un ami du mari. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du poste de police de la commune Butihinda.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune Mishiha, province Cankuzo

Le 30 septembre 2021, sur la colline Rutoke, commune Mishiha, province Cankuzo, un corps sans vie de Gratien Niyonzima, âgé de 28 ans, résidant sur la colline Mwiruzi, zone Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo, a été retrouvé dans une brousse, suspendu sur une branche d'arbre à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, sous commissaire Henry Frère Manisha, OPJ, s'est rendu sur les lieux et a indiqué que la cause de cette mort n'a pas été connue.

3- Un corps sans vie d'une vieille femme retrouvé en commune Kigamba, province Cankuzo

Le 30 septembre 2021, sur la colline et commune Kigamba, province Cankuzo, un corps sans vie de Jacqueline Buzwizwi, âgée de 75 ans, a été retrouvé dans sa maison, suspendu à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, cette victime vivait seule dans sa maison. Selon les mêmes sources, le sous commissaire Henry Frère Manisha, OPJ, s'est rendu sur les lieux pour faire le constat des faits. Il a indiqué qu'il n'y avait pas de signe de suicide.

..... /

4- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

Le 1^{er} octobre 2021, sur la colline Rutoke, zone Minyare, commune et province Cankuzo, un corps sans vie et en état de décomposition de Christophe Ngendakumana, âgé d'environ 35 ans, a été retrouvé dans une brousse par des habitants de cette colline. Selon des sources sur place, Christophe Ngendakumana était originaire de la colline Muyaga, zone, commune et province Cankuzo. Selon les mêmes sources, il avait été porté disparu en date du 21 août 2021. Un OPJ accompagné d'un conseiller de l'administrateur communal, Pasteur Niyonzima, s'est rendu sur les lieux pour faire un constat mais sa famille a refusé d'y aller en arguant que l'administration n'a rien fait pour l'aider à retrouver la victime. L'OPJ a ordonné les habitants de cette colline d'enterrer le corps du défunt. Aucune enquête n'a été menée pour identifier la cause de cette mort.

5- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

Dans la matinée du 3 octobre 2021, sur la colline Ntarambo, commune et province Kayanza, un corps sans vie de Gérard Habogorimana, âgé de 48 ans, a été retrouvé attaché à l'aide d'une corde à une branche d'un avocatier dans un champ d'avocatiers dont il était veilleur de nuit. Selon l'administration communale de Kayanza, des enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs et les mobiles de cet acte ignoble.

6- Deux corps sans vie d'enfants retrouvés en commune Tangara, province Ngozi

Le 6 octobre 2021 vers 10 heures, sur la colline Ruyaga, zone Musenyi commune Tangara, province Ngozi, deux enfants d'une même famille ont été sauvagement assassinés par des personnes non identifiées. Il s'agit de Kevin Niyukuri âgé de 4 ans, fils de Herman Mpitabakana et Languide Sindakirimana et Nicaise Irakoze âgé de 5 ans, fils de Honoré Nshimirimana et Godelieve Niyonzima. Selon des sources sur place, ils ont été retrouvés enterrés dans une fosse commune après avoir été poignardés. Ces victimes qui portaient des blessures au niveau de la gorge et au niveau des côtes avaient été portées disparues, 3 jours avant et leurs parents avaient lancé l'alerte 2 jours avant que ces enfants ne soient retrouvés morts. Selon les sources administratives, des enquêtes ont directement commencé pour identifier les assassins. Selon les mêmes sources, Pasteur sindimwo était le concubin de la mère des victimes. Pasteur Sindimwo et sa femme Judith Muhimpundu, leur fille Divine Nirere et Gérard Nyabenda, père des victimes, ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

7- Une femme tuée en commune Shombo, province Karuzi

Le 6 octobre 2021, vers 17 heures, sur la colline Hayiro, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, une femme prénommée Anne, âgée de 50 ans, a été assassinée à coups de bâtons par 2 femmes voisines, la prénommée Kévine, âgée de 30 ans et la prénommée Claudine, âgée de 35 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée de sorcellerie. Le lendemain matin, ces femmes ont été arrêtées par la police et incarcérées au cachot du poste de police de cette commune.

8- Deux personnes mortes en commune Nyanza-lac, province Makamba

Dans la nuit du 7 octobre 2021, sur la colline Kiderege, zone Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, une prénommée Francine, résidant sur cette même colline, est morte suite à une affaire de sorcellerie. Selon des sources sur place, quelques jours avant, Francine avait révélé qu'un prénommé Stéphane avait prédit sa mort avant le mariage. La famille de Francine a porté plainte auprès du chef de colline Kiderege contre Stéphane pour qu'il soigne la victime qui était à l'agonie mais en vain. Selon les mêmes sources, après la mort de Francine, des voisins dont des Imbonerakure en complicité avec Emmanuel Harimenshi, chef de zone Kazirabageni ont jeté des pierres à Stéphane ainsi qu'à son épouse et ont brûlé leur maison. Stéphane a succombé à ses blessures en date du 9 octobre 2021, le matin. Ces faits ont eu lieu en présence des administratifs à la base dont des chefs collinaires et le chef de zone mais ces derniers n'ont rien fait pour secourir la personne en danger de mort. Rappelons que Stéphane avait été accusé de sorcellerie et avait fui cette localité de peur d'être tué par des rebelles en 1993.

9-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Le 9 octobre 2021, dans la matinée, le corps sans vie d'Égide Bucumi, âgé de 41 ans, a été retrouvé à son domicile sis à la 1^{ère} avenue dans le quartier Magarama de la ville de Gitega. Selon des sources sur place, le corps de Bucumi a été retrouvé suspendu au plafond à l'aide d'un morceau de moustiquaire enroulé autour du cou à l'intérieur du domicile familial où il vivait seul avec le veilleur. Selon les mêmes sources, les circonstances de sa mort n'ont pas été élucidées et aucune enquête n'a été ouverte pour déterminer les mobiles et les auteurs de l'assassinat.

10-Une personne tuée en commune Tangara, province Ngozi

Le 9 octobre 2021, vers 21 heures, sur la colline Mashitsi, zone Nyagatovu, commune Tangara, province Ngozi, André Seruganda, âgé de 70 ans, a été tué poignardé par Rémégie Nyabenda sur son lit de malade au CDS Mashitsi de cette colline où il était en train d'être soigné. Selon des sources sur place, vers 18 heures de cette même journée, sur cette même colline, André Seruganda avait été attaqué et blessé par Rémégie Nyabenda et avait été évacué au CDS Mashitsi. Selon les mêmes sources, en date du 9 octobre 2021, Rémégie Nyabenda, Hilaire Mbanzendore, Jean Riyazimana, Crescence Bikorimana et Stéphanie Ndiokubwayo ont été arrêtés tandis qu'en date du 10 octobre 2021, vers 14 heures, Rémy Nsavyingabo, habitant de la colline Mashitsi, a été arrêté chez sa sœur résidant sur la colline Rukongwa dans la même zone et a été conduit par des policiers au cachot de la zone Nyagatovu. Seruganda était soupçonné par l'entourage de pratiquer la sorcellerie. Les mêmes sources précisent que le criminel a avoué son forfait après avoir été arrêté par la police et a affirmé avoir agi pour venger sa sœur qui venait de mourir foudroyée.

11-Deux militaire tués en zone Bugarama, commune et province Muramvya

Le 10 octobre 2021, dans la matinée, 2 militaires du 110^{ème} Bataillon Renfort basé à Bugarama, commune et province Muramvya à savoir le commandant du Bataillon, Lieutenant-colonel Jean Marie Nkurunziza alias Matwi (matricule SS1300), et son AT, Caporal Fidèle Ndayitwayeko, ont été tués par balles tirées par des gens non identifiés embusqués dans la forêt de Teza au niveau de la colline Busangana de la commune Bukeye en province Muramvya. Selon des sources sur place, le Lieutenant-colonel Jean Marie Nkurunziza a succombé à ses blessures à l'hôpital de Giko en commune Bukeye où il avait été évacué tandis que le Caporal Fidèle Ndayitwayeko est mort sur le champ.

12-Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo, province Rutana

Le 11 octobre 2021, sur la colline Kibimba, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, un corps sans vie d'Elysée Nibigira, élève à l'ITABU Giharo, a été retrouvé flottant sur les eaux de la rivière Maragarazi, à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Selon des sources sur place, en date du 8 octobre 2021, les élèves de l'ITABU Giharo ont fait un sport jusqu'à la rivière Maragarazi accompagnés par Serges Sinzobatohana, directeur d'internat de cette école. Arrivés sur cette rivière, certains élèves ont demandé la permission de nager et 3 élèves seulement ont reçu l'autorisation. Après le retour à l'école, ils ont constaté que l'élève Elysée Nibigira manquait. Ils l'ont cherché partout mais en vain.

9- Une personne tuée en commune Gasorwe, province Muyinga

Le 11 octobre 2021, vers 19 heures, sur la colline Nyungu, zone Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, Haruna Ndayizeye, âgé de 30 ans, Imbonerakure, résidant sur cette colline, a été assassiné par balle par un homme non identifié qui lui a tiré dessus à l'aide d'un pistolet. Selon des sources sur place, Haruna rentrait chez lui et, arrivé près de son domicile, le présumé auteur s'est approché de lui et lui a tiré dessus 3 balles au niveau du ventre avant de s'enfuir. Selon les mêmes sources, ce malfaiteur non identifié a profité de l'obscurité. Les voisins ont récupéré la victime et l'ont évacuée vers l'hôpital de Muyinga mais il est mort en cours de route. Selon les mêmes sources, Iddy Bangerageze et Asmani Niyonkuru ont été appréhendés, le lendemain matin, par la police pour des raisons d'enquête.

10- Une personne tuée en zone Mitakataka, commune et province Bubanza

Le 12 octobre 2021, dans la nuit, Jean Bizimana, âgé de 70 ans, sentinelle d'un hangar de stock de riz situé en zone Mitakataka, commune et province Bubanza, a été assassiné à coups de pierres, à son lieu de travail par des malfaiteurs non identifiés. Selon des sources sur place, les criminels ont cassé les cadenas pour accéder à l'intérieur du hangar et ont fracassé la tête de la sentinelle à l'aide de pierres. Selon les mêmes sources, les malfaiteurs ont emporté quelques 35 kg de riz décortiqué malgré la grande quantité de riz qui se trouvait dans ce hangar. Les mêmes sources précisent que Jean Bizimana était un rescapé de la crise de 1993 déclenchée suite à l'assassinat du président Melchior Ndadaye. Il vivait dans un site de déplacés à Muyange dans la même zone de Mitakataka.

11- Deux corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 13 octobre 2021, sur la 11^{ème} transversale, colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke, 2 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés et présentaient des blessures au niveau de la tête et des bras. Selon les mêmes sources, ces cultivateurs ont vite alerté l'administration. Ces corps ont été enterrés par la population de la localité sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo sans faire des enquêtes pour identifier les victimes et les auteurs.

12- Trois corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

Le 14 octobre 2021, vers 10 heures, à moins d'une cinquantaine de mètres de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC, sur la 6^{ème} transversale, colline Ndava-village, commune Buganda, province Cibitoke, 3 corps sans vie d'hommes non identifiés, ligotés et attachés ensemble et emballés dans un même bâche ont été retrouvés dans un champ de manioc par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ces cultivateurs ont vite alerté des militaires en patrouille dans cette localité et ces derniers ont alerté l'administration. Les corps ont été enterrés par la population de la localité sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de la commune Buganda sans aucune enquête pour identifier les victimes et les auteurs.

13- Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

Le 14 octobre 2021, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé en zone Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke. Selon des sources sur place, la victime a été tuée à coup de machette. Ni les auteurs ni le motif de cette barbarie n'ont été connus. L'information a été confirmée par des autorités locales.

14- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Mugina, province Cibitoke

Le 14 octobre 2021, vers 20 heures, sur la colline et zone Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke, Anaclet Ntawumenya, âgé de 55 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD a été tué par des gens non identifiés à coups de machette portés au niveau de la tête. Selon des sources sur place, Anaclet Ntawumenya était accusé de pratiquer la sorcellerie et il était menacé depuis quelques jours par certains habitants de cette localité qui auraient même collecté une somme d'argent pour financer son assassinat. Il est tombé dans une embuscade au moment où il revenait du chef-lieu de la commune Mugina. Julienne Ndayihaya, administrateur de la commune Mugina appelle la population à collaborer avec la police pour arrêter ces criminels.

15- Un orpailleur tué en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 15 octobre 2021, vers une heure du matin, sur la colline Muhungu, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, Jean Nzoyihaya, orpailleur, a été fusillé par des policiers assurant la sécurité de la société Russe « Tanganyika Mining Burundi ». Selon des sources sur place, Jean a été tué au moment où il tentait de voler dans les entrepôts des minerais mélangés avec du sable. Selon les mêmes sources, les policiers qui gardaient les entrepôts de cette compagnie ont ouvert le feu et Jean a été atteint par plusieurs balles au niveau de la tête et il est mort sur le champ. D'autres personnes qui étaient avec Jean ont pris fuite. Nicodème Ndahabonyimana, administrateur de la commune Mabayi a indiqué que la victime était en possession d'un grand sac vide visiblement destiné au transport des objets volés.

16- Neuf corps retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

Les 15, 16 et 17 octobre 2021, sur le long de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC, commune Buganda, province Cibitoke, 9 corps sans vie d'hommes non identifiés et en état de décomposition ont été retrouvés par des cultivateurs et des pêcheurs. Selon des sources sur place, 2 corps ont été retrouvés à la 3^{ème} transversale sur la colline Gasenyi, 2 autres à la 6^{ème} transversale sur la colline Kaburantwa et 5 autres sur la colline Nyamitanga juste à la frontalière avec la colline Kagwema, commune Gihanga province Bubanza. Parmi ces corps, certains étaient ligotés ensemble et présentaient des blessures montrant que les victimes avaient été tuées à l'aide des couteaux et des

gourdins. Ces corps ont été enterrés par la population des localités respectives sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur communal de Buganda sans faire aucune enquête.

17- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Kayogoro, province Makamba

Le 16 octobre 2021, le matin, au pied de la colline Buhema, zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans la rivière Maragarazi. Selon des sources sur place, ce corps était emballé dans un sac en plastique et était en état de décomposition. Selon les mêmes sources, ce corps a été enterré par la population sans faire des enquêtes sur l'ordre de l'administration communale.

18- Une femme tuée en commune et province Kirundo

Le 17 octobre 2021, sur la colline Yaranda, commune et province Kirundo, une vieille femme connue sous le nom de Kobedetse, âgé de 70 ans a été tuée par des personnes non identifiées. La victime aurait été tuée sur l'accusation des pratiques superstitieuses de la sorcellerie. Selon la police, un présumé auteur du meurtre a été arrêté pour question d'enquête.

19- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

Le 18 octobre 2021, au quartier Mutakura, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, le corps sans vie de Jean Bosco Nkeshimana, résidant au quartier Bukirasazi de la zone Kinama, a été retrouvé dans la rivière Kinyankonge. Selon des sources sur place, il avait été porté disparu depuis le 14 octobre 2021, vers le soir, après avoir répondu à un appel téléphonique d'une personne qui n'a pas été connue. Selon les mêmes sources, sa famille a organisé l'inhumation de ce corps le même jour.

20- Un corps sans vie retrouvé en commune Buhinyuza, province Muyinga

Le 19 octobre 2021, sur la colline et zone Gasave, commune Buhinyuza, province Muyinga, le corps sans vie de Jonas Nshemezimana, âgé de 30 ans, pêcheur, a été retrouvé dans les eaux de la rivière Ruvubu où il pêchait. Selon des sources sur place, 3 autres pêcheurs auxquels il devait une somme de 8,000 FBU ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

21- Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 20 octobre 2021, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé pendu sur un arbre dans la parcelle d'un certain Yannick alias Kalili dans la jonction de route Mubarazi et Siguvyaye au quartier Mutanga Sud, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Les auteurs et le motif de cet assassinat n'ont pas été connus. Yannick a été arrêté pour raisons d'enquêtes.

22- Un corps sans vie retrouvé en commune Kanyosha, province Bujumbura Rurale

Le 20 octobre 2021, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des cultivateurs dans une bananeraie sur la colline Buhina, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, en province de Bujumbura rurale. Selon des sources sur place, le corps de cette victime était en état de décomposition et était emballé dans un sac. Les mêmes sources ont précisé que des policiers de la localité ont subitement ordonné l'enterrement du corps sans enquête.

23- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Le 21 octobre 2021, vers 2 heures, sur la colline Bukeye, chef-lieu de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Issa Nizigiyimana, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD, père de 3 enfants, maçon, originaire de la commune et province Kayanza, a été tué à coups de couteau par Léopold Nduwimana, militaire assurant la garde à la résidence d'Alain Guillaume Bunyoni, Premier Ministre de la République du Burundi, à Rutana. Selon des sources sur place, Léopold Nduwimana était accompagné par Jean Bosco Munezero, chauffeur d'un véhicule de marque Toyota Dyna venu de Bujumbura Mairie. Les deux personnes ont été arrêtés par des policiers du commissariat communal de police, en date du 23 octobre 2021, à Muyange, zone et commune Nyanza-lac. Ils ont été conduits au cachot du parquet de Makamba.

24- Un corps sans vie retrouvé en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Le 22 octobre 2021, sur la colline Bigoma, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé dans un champ de manioc, près d'un caniveau d'écoulement des eaux de ruissellement. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la gorge. Selon les mêmes sources, la victime portait une culotte de type Jeans et un T-Shirt jaune. Les mêmes sources ont indiqué que ce corps a été enterré, le même jour vers 14 heures, sur l'ordre du chef de zone Muyira sans mener des enquêtes pour identifier la victime et les auteurs.

25- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Le 22 octobre 2021, sur la route Rumonge-Buyengero, au quartier Mugomere, près d'un endroit communément appelé « Kukasoko », commune et province Rumonge, le corps sans vie de Diomède Nkunuzimana, âgé de 34 ans, natif de la commune Nyarusange, province Gitega, a été retrouvé dans un caniveau. Selon des sources sur place, la police est arrivée sur les lieux pour le constat et a indiqué que le corps de la victime ne présentait pas de signe d'agression. Selon les mêmes sources, la police a conduit le corps vers la morgue de l'hôpital Rumonge.

26- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 23 octobre 2021, sur la colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie d'Eric Niyonkuru a été retrouvé dans un champ. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures et ses bras étaient ligotés. Selon les mêmes sources, Gilbert Manirakiza, administrateur communal de Rugombo a indiqué qu'Eric Niyonkuru était un voleur récidiviste. Des Imbonerakure de la localité ont été pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de cet assassinat. Le corps de la victime a été récupéré par des membres de sa famille.

27- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 23 octobre 2021, en commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié, octogénaire, a été retrouvé sur la colline Mparambo II. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré par la population sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur communal Rugombo, sans faire aucune enquête.

28- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Le 24 octobre 2021, sur la colline Jimbi, zone Mungwa, commune et province Gitega, un corps sans vie de Gérard Bukuru, originaire de cette même colline, a été retrouvé après son évacuation au CDS Mucunguzi. Selon des sources sur place, en date du 23 octobre 2021, à la 11^{ème} avenue, quartier Nyamugari, commune et province Gitega, Gérard Bukuru, âgé de 28 ans, avait été blessé avec sept autres personnes par une grenade lancée dans une cafétéria appartenant à Abdoul Hakizimana, ex-chauffeur du véhicule du département de la protection des végétaux. Selon les mêmes sources, tous les blessés dont Gérard évacués audit CDS ont été, par après, transférés à l'hôpital régional de Gitega.

Rappelons que ce cas a été décrit plus haut dans la section II.3.2 Point 9. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

29- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Le 24 octobre 2021, sur la colline Kayange, zone Gatete, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'Oscar Hagerimana, âgé de 56 ans, sentinelle, natif de la colline Rubumba, commune Kiganda, province Muramvya, a été retrouvé près du domicile où il travaillait. Selon des sources sur place, le corps de la victime ne présentait pas de blessures. Il a été évacué par son patron vers la morgue de l'hôpital Rumonge. Selon les mêmes sources, la police a indiqué avoir directement entamé des enquêtes pour identifier les auteurs.

30- Un nouveau-né tué en commune Mutumba, province Karuzi

Le 24 octobre 2021, vers 18 heures, sur la colline Mubaragaza, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé enterré derrière une maison d'habitation. Selon des sources sur place, une femme nommée Ashula, âgée de 30 ans, a mis au monde l'enfant, l'a tué et l'a enterré derrière sa maison. Cette femme était mariée à Mohamed qui, par après est allé en Tanzanie à la recherche du travail, où il est mort. Selon les mêmes sources, en date du 27 octobre 2021, Ashula a été arrêtée et conduite au cachot du poste de police avec le cadavre déterré de son enfant. Un OPJ a également arrêté Kezimana qui l'avait engrossée et tous les deux ont été détenus au cachot communal du poste de police.

31- Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 26 octobre 2021, vers 7 heures du matin, sur la 15^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Janette Nijimbere, âgée de 19 ans, originaire de la colline Nkubara, commune Buhiga, province Karuzi, a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde, sur la charpente d'une maison en construction. Selon des sources sur place, chose étonnante, les jambes de la victime étaient bien posées par terre. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles en mairie de Bujumbura.

32- Une personne tuée en commune Mugina, province Cibitoke

Le 26 octobre 2021, sur la sous-colline Ntabo, colline Gitumba, zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, Gloriose Zayina, âgée de 40 ans, cultivatrice, a été tuée à coups de pieds au niveau du ventre, par son mari, Cyprien Nyandwi, âgé de 46 ans. Selon des sources sur place, ce meurtre est survenu suite aux disputes entre les 2 époux au moment où ils quittaient un bistrot proche de leur domicile où ils avaient partagé un verre. Selon les mêmes sources, le mari a été arrêté par des policiers et conduit au cachot.

33- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntega, province Kirundo

Le 29 octobre 2021, sur la colline Gitwenzi, commune Ntega, province Kirundo, le corps sans vie du nommé Sakazuru, âgé de 70 ans, a été retrouvé pendu sur un avocatier. Selon des sources sur place, Sakazuru s'était rapatrié au pays au mois de juillet 2021 en provenance du camp de Mahama, au Rwanda où il s'était réfugié depuis 2015. Selon les mêmes sources, les circonstances de cet assassinat n'ont pas été connues.

34- Un corps sans vie retrouvé en commune Matana, province Bururi

Le 31 octobre 2021, le matin, sur la colline Bihanga, commune Matana, province Bururi, le corps sans vie de Frédéric Ndagijimana, âgé de 28 ans, père de 3 enfants, a été retrouvé, dans un marécage de la même colline, tout près de la frontière des communes Matana- Mugamba. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait beaucoup de blessures au niveau de la tête. Des Imbonerakure du CNDD-FDD l'avaient, plusieurs fois, recruté mais il refusait d'adhérer à leur parti. Selon les mêmes sources, Ndayisaba et Jacques Butoyi, voisins de la victime, ont été arrêtés dans l'après-midi du 31 octobre 2021 pour des raisons d'enquête.

35- Quatre corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 31 octobre 2021, vers 9 heures, à moins de 500 mètres de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC, sur la 3^{ème} transversale, colline Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke, 4 corps sans vie non identifiés dont une femme ont été retrouvés par des bergers qui gardaient des vaches. Selon des sources sur place, ces corps baignaient dans du sang encore frais et étaient ligotés avec leurs habits en deux groupes dont deux hommes en tenue de sport étaient ensemble et un autre homme sans habit était avec une femme. Selon les mêmes sources, ces bergers ont alerté des militaires d'une position proche de cet endroit. Les corps ont été enterrés par la population de la localité sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur communal de Rugombo sans faire des enquêtes pour identifier les victimes et les auteurs.

Bref et sans être exhaustif, au moins 57 personnes ont été tuées et 24 autres blessées au cours du mois d'octobre 2021

III.2.

Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	1	4
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	3	1
Cibitoke	0	0	1	0	2	0	0	0	21	0	24	0
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Karusi	0	0	0	0	2	8	0	0	0	0	2	8
Kayanza	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Kirundo	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
Makamba	1	0	0	0	2	1	0	0	1	0	4	1
Muramvya	0	0	0	0	0	2	0	0	2	1	2	3
Muyinga	0	0	0	0	1	2	0	0	2	0	3	2
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	3	1
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	1	0	1	0	9	22	0	0	46	2	57	24

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois d'octobre 2021, plusieurs cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés dans plusieurs localités du pays.

Voici des cas illustratifs :

1- Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karuzi

Le 10 octobre 2021, vers 8 heures, dans un bar d'un nommé Bankuwunguka, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, Gamaliel Harerimana, âgé de 38 ans, a été ligoté et tabassé à coups de poings, de gifles et de pieds par des Imbonerakure de cette colline dont le nommé Surwigano, commandés par un chef collinaire des Imbonerakure prénommé Emmanuel. Selon des sources sur place, Gamaliel avait une dette envers ses voisins, Didace, Elie et Béatrice. Afin de pouvoir payer cette dette, Gamaliel était parti en Tanzanie, il y avait passé quatre mois pour y chercher du travail. A son retour, ces Imbonerakure l'ont croisé dans un bar et l'ont tabassé en l'accusant d'être un voleur. Selon les mêmes sources, ils l'ont, par après, conduit chez le chef de colline prénommé Marie. Cette dernière a appelé des policiers et ces derniers l'ont conduit au cachot communal de la police.

2- Un Imbonerakure torturé en commune Nyabikere, province Karuzi

Le 16 octobre 2021, vers 10 heures, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Audace Niyonkuru, âgé de 30 ans, Imbonerakure, a été tabassé par d'autres Imbonerakure de cette colline, sur l'ordre de leur chef collinaire Thérance Manirakiza, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir téléphoné à un OPJ pour arrêter un homme avec qui il était en conflit. Selon ces Imbonerakure, Audace Niyonkuru n'avait pas les compétences de faire arrêter quelqu'un sans passer par leur chef. Cet Imbonerakure a également été rayé de la liste des Imbonerakure de cette colline.

3- Un homme tabassé par des Imbonerakure en commune Musigati, province Bubanza

Le 28 septembre 2021 aux environs de 19 heures, sur la sous colline Gitura, colline et commune Musigati, province Bubanza, Venant Ntandobeke âgé de 26 ans a été très sérieusement battu par un groupe d'Imbonerakure dont Rodrigue, Niyongabo, Ndagijimana, Ndayisenge et Bitanga. Selon la victime, ces traitements inhumains, cruels et dégradants lui ont été infligés quand il se rendait chez lui et ses deux dents ont été arrachées. Les malfaiteurs sont toujours libres et la victime demande que justice soit rendue mais en vain.

4- Un infirmier de l'hôpital Bubanza grièvement blessé

Dans la nuit du 28 octobre 2021 aux environs de 22 heures, Gérédy Nitanga a été grièvement blessé à l'aide d'une machette sur la colline Buhororo appelée communément « Matonge » en commune et province Bubanza. La victime aurait reçu un appel téléphonique de l'un de ses malfaiteurs lui disant que son père biologique serait malade. Après avoir visité le patient, il a été attaqué par deux malfaiteurs à savoir Didace Bizimana et Zabulon Minani qui seraient des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'ont interceptée pour lui voler de l'argent. Ils lui ont d'abord donné un coup de machette sur la tête, ensuite au niveau des hanches et du bras. Ils l'ont, par après, obligé de signer sur un papier l'accusant qu'il était en train de faire des rapports sexuels avec une femme de l'un d'entre eux et d'accepter de payer une somme d'argent de 300.000 FBU pour qu'il soit libéré.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime le viol a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas visibles. Des enfants, des femmes et des hommes continuent de subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude.

Ces quelques cas sont illustratifs :

1- Une élève violée en commune et province Makamba

Le 28 septembre 2021, vers minuit, L.K., élève de la 7^{ème} année a été violée par Eliphase Niyokwizera, directeur de l'ECOFO Mahembe se trouvant sur la colline Karonge, commune et province Makamba. Selon des sources sur place, cette jeune fille a quitté la maison vers 23 heures sur un message téléphonique de son directeur qui habite tout près de chez elle. Ce directeur, membre du CNDD-FDD, a laissé sa femme au lit conjugal pour rejoindre son élève dans une bananeraie. Le frère de la jeune fille a appelé les membres de la famille et ont tabassé ce directeur avant de le conduire à une position de police de la zone Gitaba. Le lendemain, il était dans un état de santé critique au service chirurgical de l'hôpital Makamba gardé par des policiers. Selon le DPE, ce directeur devrait être traduit devant la justice après le rétablissement de sa santé. Les responsables du CNDD-FDD dans la zone Gitaba ont tenté de protéger ce directeur sans succès.

2- Un homme blessé en commune Gatara, province Kayanza

Le 29 septembre 2021, vers 1 heure, sur la colline Shinya, commune Gatara, province Kayanza, Tharcisse Nitereka, âgé d'une cinquantaine d'années, a été blessé à coups de machette au niveau de la tête par sa femme Félicité Ntunzwenimana, âgée de 42 ans en complicité avec son fils, Fabrice Nahayo, âgé de 17 ans. Selon des sources sur place, les mobiles de cet acte étaient liés aux conflits fonciers. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée au CDS Gatara pour subir des soins médicaux et les auteurs de cet acte ont été appréhendés et conduits au cachot de la commune Gatara pour des raisons d'enquête.

3- Une travailleuse domestique violée en commune et province Cankuzo

Le 30 septembre 2021, Léopold Madebari, âgé d'environ 50 ans, directeur de l'ECOFO Muyaga I, résidant au quartier Ndava, centre Cankuzo, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir violé sa travailleuse domestique, mère célibataire. Selon les mêmes sources, Léopold Madebari a avoué les faits lors d'un interrogatoire.

4- Une fille violée et engrossée en commune et province Bubanza

A.F. âgée de 14 ans, de la Colline Buhororo/1 appelée communément « Matonge », commune et province Bubanza a été violée et engrossée par Claude Nkurikiye de 19 ans. Après avoir appris que la victime était enceinte au cours de ce mois d'octobre 2021, sa famille a immédiatement porté plainte contre le présumé violeur qui n'a pas nié les accusations portées contre lui devant l'OPJ et devant l'OMP. Le dossier à sa charge a été ouvert sous le numéro RMP24108/RA.

5- Deux fillettes violées en commune Bukeye, province Muramvya

Le 7 octobre 2021, sur la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya, O.N., âgée de 3 ans et N.I, âgée de 4 ans, ont été violées par Zéphyrin Nshimirimana, travailleur domestique chez Désire Nahayo, père de l'enfant N.I. Ce présumé criminel a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

6- Une femme battue en commune et province Kayanza

Le 10 octobre 2021, sur la colline Mihigo, commune et province Kayanza, Mireille Nitunga, âgée de 23 ans, a été battue par son époux Désiré Niyonkuru à coups de poing et de pieds jusqu'à perdre connaissance,. Selon des sources sur place, Désiré Niyonkuru avait refusé de donner la ration alimentaire à sa femme pour se nourrir car il avait une concubine. Ce jour-là, il s'est rendu à son domicile et a trouvé Mireille Nitunga, en train de cuisiner alors qu'il ne lui avait pas donné de l'argent. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée d'infidélité. Les voisins sont intervenus et ont transporté la victime au CDS Gahahe avant son transfert à l'hôpital Kayanza, le 13 octobre 2021.

7- Une fille violée en commune Butihinda, province Muyinga

Le 10 octobre 2021, sur la colline Nyamihonda, commune Butihinda, province Muyinga, G.T., âgée de 15 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Gatabo, a été violée par un prénommé Patrice, âgé de 18 ans, élève en 7^{ème} année à cette école. Selon des sources sur place, GT. allait puiser de l'eau quand le garçon l'a pris de force. Selon les mêmes sources, Patrice a été arrêté par des policiers et conduit au cachot communal de la police.

8- Une élève violée en commune Busiga, province Ngozi

Le 17 octobre 2021, sur la colline Cendajuru, commune Busiga, province Ngozi, E.N., âgée de 17 ans, élève en 9^{ème} année à l'ECOFO Manga de la même commune, a été violée par Eric Ndayishimiye, commerçant, à son domicile. Selon des sources sur place, cette jeune fille a été violée de 19 heures jusqu'à l'aube. Le présumé auteur a été arrêté le lendemain matin et conduit au cachot de la PJ à Busiga par le chef de colline accompagné par des policiers. La victime, quant à elle, a été conduite à une structure sanitaire de la localité pour des soins de santé.

9- Une fillette violée en commune Gashoho, province Muyinga

Le 21 octobre 2021, sur la colline Musama II, commune Gashoho, province Muyinga, E.T., âgée de 7 ans, a été violée dans une brousse par Samuel Niyonsaba, âgé de 27 ans, marié. Selon des sources sur place, la victime allait rendre visite à son oncle paternel quand elle a croisé Samuel. Ce dernier lui a dit que sa tante n'est pas à la maison et que, pour cela, il fallait retourner à son domicile. Selon les mêmes sources, le présumé auteur qui a des relations familiales avec un chef collinaire a pris fuite avec la complicité de ce dernier. Un OPJ a émis un mandat d'arrêt contre le délinquant.

10- Une femme tabassée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 24 octobre 2021, vers 23 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Jacqueline Kabagabire, âgée de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été mordue au nez par son mari, Jean Marie Ngezahayo, âgé de 38 ans, membre du parti CNDD-FDD aussi. Selon des sources sur place, ce présumé auteur était rentré ivre puis a accusé sa femme d'avoir traîné à lui ouvrir la porte de la maison. Il a alors tabassé sa femme jusqu'à mordre son nez.

11- Une fille violée en commune Mutumba, province Karuzi

Le 24 octobre 2021, vers 19 heures, sur la colline Rabiho, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, la nommée N., âgée de 8 ans, élève en classe de 2^{ème} année à l'ECOFO Rabiho, a été violée par Gaston Ndayisenga, âgé de 43 ans, travailleur au CDS Sahara, originaire de la colline Mubaragaza de cette zone. Selon des sources sur place, il l'a trouvée seule à la maison près d'un ménage d'une voisine. Le 27 octobre 2021, la victime a été conduite au CDS Rabiho pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et détenu au cachot communal avant d'être transféré au commissariat provincial de police, en date du 28 octobre 2021.

12- Une fille violée en commune Gihogazi, province Karuzi

Le 25 octobre 2021, vers 19 heures, sur la colline Gasenyi, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, F., âgée de 21 ans, malade mentale, a été violée dans un buisson par le prénommé Clément, âgé de 36 ans, ex-chef de la colline Gasenyi. Selon des sources sur place, des passants ont entendu des cris de la victime et sont directement intervenus. Ils ont arrêté le violeur pour le conduire au cachot du poste de police de cette commune. La victime a, le lendemain matin, été conduite au CDS Gihogazi pour bénéficier des soins de santé. Clément a été transféré au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi, en date du 27 octobre 2021.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	527	247	25	244	11							7	1	527,00%
Bururi	250	336	186	15	124	11							1	2	134,40%
Gitega	400	1430	554	54	764	58							9	9	357,50%
Mpimba	800	4542	2754	189	1552	47							20	11	567,75%
Muramvya	100	781	295	30	416	40							6	4	781,00%
Muyinga	300	472	121	17	309	25								2	157,33%
Ngozi (F)	250	166		78		66		4		18			14	17	66,40%
Ngozi (H)	400	1666	726		940										416,50%
Rumonge	800	950	302	25	594	19							4	2	118,75%
Rutana	350	553	225	6	302	20									158,00%
Ruyigi	300	951	341	30	542	38							6	4	317,00%
CMCL Ruyigi	72	60					9		51						83,33%
CMCL Rumonge	72	45					2		43						62,50%
TOTAUX	4 194	12 479	5 751	479	5 787	335	11	4	94	18	-	-	63	55	297,54%
			5 751+479=6 230		5 774+335=6 122		11+4=15		94+18=112				66+52=118		

Le tableau ci – dessus donne la situation carcérale au 29 octobre 2021

La population pénitentiaire est de 12 479 détenus + 118 nourrissons = 12 597
Le total des prévenus est de 6 230 adultes + 15 mineurs = 6 245
Le total des condamnés est de 6 122 adultes + 112 mineurs = 6 234

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois d'octobre 2021 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus a montré que la surpopulation bat son plein dans toutes les établissements pénitentiaires du Burundi et les chiffres augmentent au jour le jour avec des taux d'occupation qui dépassent 100% à l'exception du CMCL Rumonge, de la prison de Ngozi pour les femmes et le CMCL de Ruyigi qui affichent respectivement 62,50%, 66,00% et 83,33%. Dans cette surpopulation, 5 maisons de détention s'illustrent toujours par des taux d'occupation alarmants : il s'agit de Muramvya, Mpimba, Bubanza, Ngozi-Hommes, et Gitega avec respectivement 781,00%, 567,75%, 527,00%, 416,00% et 357,50%.

En ce qui concerne la population pénitentiaire, elle est de 12.597 personnes, soit 2,98 fois la capacité d'accueil de toutes les maisons carcérales de notre pays qui ne dépasse pas 4.194 personnes. Au cours du mois de septembre passé, la population pénitentiaire a atteint 12.204 personnes c'est-à-dire 2,91 fois la capacité d'accueil alors qu'au mois de juillet passé, la population pénitentiaire était de 2,75 fois la capacité d'accueil. Cela montre que les effectifs de la population pénitentiaire ne cessent de grimper du jour au lendemain. Cette montée vertigineuse laisse supposer qu'à la fin de l'année 2021, la population pénitentiaire sera près de 4 fois la capacité d'accueil. Cela est la conséquence d'une chasse à l'homme qui se fait, en premier lieu, à l'endroit des personnes bénéficiaires de la grâce présidentielle mise en exécution au mois de mars de cette année.

Deuxièmement, ces chiffres inquiétants découlent des arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements illégaux de nombreuses personnes sous le coup de présomptions politiques.

VII. CONCLUSION.

Au terme du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'amertume que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commises au Burundi alors que le gouvernement actuel n'agit pas pour sanctionner les auteurs. Au contraire, toutes les autorités tant administratives que politiques ne cessent de clamer haut et fort que les droits humains sont respectés au Burundi. Ces déclarations se font au moment où des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays régi par des lois claires. Malheureusement, les autorités habilitées tombent dans un silence inouï au lieu de prendre des mesures nécessaires et suffisantes pour décourager cette barbarie humaine. Cela laisse supposer que ce silence est complice.

Bref, au cours de ce mois concerné par notre rapport, au moins 57 personnes ont été tuées, au moins 24 personnes ont été blessées dans des attaques des personnes à mains armées et dans des exactions des Imbonerakure, au moins 36 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 15 personnes ont été enlevées tandis qu, au moins 13 personnes ont été victimes de VSBG.

De plus, toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale qui caractérisent des violations flagrantes des droits des prisonniers.

Au vu de cette situation des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, nous lançons une fois de plus, un cri d'alarme et recommandons ce qui suit :

• Au gouvernement du Burundi

- ✓ User de ses prérogatives et prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Ne pas cautionner les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.

• A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- ✓ Prendre des mesures qui s'imposent pour contraindre le Burundi à respecter les droits humains et d'accepter un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes.

• A la population

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique, vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

fin***fin *****fin**